

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

Bureau du 5 juillet 2018
(Convocation du 28 juin 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18 h 12.

Présents : M. Couet, Président, Mme Andro, MM. Crocq, Bernard (à partir de 18 h 19), Gaudin, Mmes Rougier, Le Men, MM. Puil, Hervé Pascal, Mme Letourneux, MM. Dehaese, Letort (à partir de 18 h 33), Kerdraon (à partir de 18 h 19), Le Blond, Chouan (à partir de 18 h 41), Dein, Plouhinec, Rouault.

Absents excusés : Mme Pellerin, MM. Gautier, Theurier, Chardonnet, Breteau, Louapre, Prigent, Legagneur, Hervé Marc.

Procuration de vote et mandataire : Mme Pellerin à Mme Andro, M. Theurier à Mme Rougier, M. Breteau à M. Plouhinec, M. Prigent à M. Rouault, M. Legagneur à M. Crocq.

Participaient également : Mmes Quinaut, Duret, MM. Contin, Quentel, Simon, Mme Gabillard, MM. Nourissat, Riéra, Mmes Maho, Coquelin, MM. Marinier, Ruiz (Audiar).

Mme Rougier est nommée secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 juin 2018 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 7 juin 2018 est lu et adopté.

Les décisions sont examinées de 18 h 13 à 18 h 46.

La séance est levée à 18 h 46.

Le Bureau :

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

B 18.250 Développement économique – Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes – Concours "Crisalide numérique" – Subvention – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes pour l'organisation du concours "Crisalide numérique", dont la remise des prix se déroulera en octobre 2018 ;
- approuve les termes de la convention financière à conclure avec la CCI Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.251 Développement économique – Aides aux investissements et à l'emploi – "AMOSSYS" – Rennes – Convention

- décide l'attribution d'une aide, sous la forme d'une subvention d'équipement, de 71 582 euros, à "AMOSSYS" pour la création de 30 emplois CDI équivalent temps plein et un programme d'investissements de 475 545 euros HT, sur 3 ans, à Rennes ;
- approuve les termes de la convention, fixant les modalités d'attribution de l'aide et les engagements réciproques des parties, à intervenir entre Rennes Métropole et la société "AMOSSYS" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.252 Développement économique – Aide aux investissements et à l'emploi – "OLNICA" – Chantepie – "BBRIGHT" – Rennes – Clôtures

- prend acte de la réalisation partielle du programme de création d'emplois de la société "Olnica" tel que prévu dans la convention n° 15C0541 ;
- décide de ne pas verser le solde de la subvention, soit un montant de 24 730 euros ;
- décide, en conséquence, la clôture du dossier relatif à l'aide à l'investissement et à la création d'emplois accordée à l'entreprise "OLNICA" par la décision n° B 15.144 du 3 septembre 2015 ;
- prend acte de la réalisation partielle du programme d'investissements par la société "BBRIGHT" tel que prévu dans la convention n° 14C0159 modifiée par avenant n° 1 ;
- décide le versement partiel du solde de la subvention, soit un montant de 6 357 euros ;
- décide, en conséquence, la clôture du dossier relatif à l'aide à l'investissement et à la création d'emplois accordée à l'entreprise "BBRIGHT" par la décision n° B 14.079 du 27 février 2014 ;

Adoption à l'unanimité

B 18.253 Développement économique et rayonnement métropolitain – Maison de l'Europe de Rennes et Haute-Bretagne – Ville de Rennes – Convention pluriannuelle 2017-2020 – Subventions projets 2018

- décide l'attribution, au titre de l'année 2018, d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne afin de soutenir deux projets : la campagne de soutien aux actions d'information sur la politique de cohésion "De projet en projet, de ville en ville, de gare en gare. Ça roule en région grâce à l'Europe" et le cycle de visites pour lutter contre les idées reçues sur l'Europe "L'Europe en Bretagne : quand l'UE protège, donne les moyens d'agir et défend".

Adoption à l'unanimité

B 18.254 Développement économique – Insertion – Emploi – Association Intermédiaire "Relais Emploi" – Subvention d'équipement – Convention

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 6 000 euros à l'Association Intermédiaire "Relais Emploi" pour l'aide à la mobilité et pour le renouvellement du parc informatique ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole et l'Association Intermédiaire "Relais Emploi" relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- autorise Monsieur Le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention à intervenir et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.255 Développement économique – Insertion – Emploi – Association "DECLIC" – Subvention d'équipement – Convention

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 8 000 € au titre de l'année 2018 à l'Association "Déclic" pour ses investissements liés à l'activité d'insertion ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole et l'Association "Déclic" relative aux modalités de versement de cette subvention ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.256 Développement économique – Emploi – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Fonds Social Européen – Programmation 2018 – Tranche 1

- décide l'attribution, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, aux structures citées dans la décision, de financements pour des actions éligibles au concours du Fonds Social Européen (FSE) pour un montant global de 439 467,20 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires conformément aux termes de la convention type approuvée par délibération n° C 16.137 du 7 juillet 2016 et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.257 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Pôle "Images & Réseaux" – Partenaires du projet "MOBILAI" – Subventions

- décide l'attribution d'une subvention totale de 21 115 € à l'entreprise Lamark, située à Rennes, pour le projet "MOBILAI" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne ;
- décide l'attribution d'une subvention totale de 36 213 € au centre Inria, situé à Rennes, pour le projet "MOBILAI" du pôle "Images & Réseaux", via le Conseil Régional de Bretagne.

Adoption à l'unanimité

B 18.258 Enseignement supérieur – Recherche – Acquisition d'équipements scientifiques – Subventions d'investissement – Soutien à la performance des équipements scientifiques – Subventions de fonctionnement – Université de Rennes 1 et CNRS – Conventions

- décide l'attribution, pour l'année 2018, d'une subvention :
 - En investissement de :
 - 26 000 € à l'Université de Rennes 1 – Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (IETR) pour un système d'alignement micrométriques pour l'intégration de dispositifs électroniques hybrides,

- 20 000 € à l'Université de Rennes 1 – Institut de Physique de Rennes (IPR) pour un système émetteur de lumière blanche, spectromètre, système de contrôle et calcul,
- 80 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour un scanner de lames histologiques et logiciels d'analyse et de traitement de données,
- 10 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour une station de calcul et d'analyse d'images de microscopie électronique,
- 40 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour un laser de photo-manipulation,
- 14 000 € à l'Université de Rennes 1 – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour une micro balance à quartz électrochimique avec mesure de viscoélasticité.
- En fonctionnement de :
 - 50 000 € à l'Université de Rennes 1 – Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes (IETR) pour un poste d'ingénieur de recherche (CDD de 24 mois à temps complet) sur la plateforme CYBER-ELEC,
 - 25 000 € au Centre National de la Recherche Scientifique - – Structure Fédérative de Recherche Unité Mixte de Service Biosit pour un poste d'ingénieur de recherche (CDD de 12 mois à temps complet) sur la plateforme de cytométrie en flux,
 - 20 000 € au Centre National de la Recherche Scientifique – Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUR) pour un poste d'ingénieur d'étude (CDD de 12 mois à temps complet) sur la plateforme de génomique environnementale et humaine.
- approuve les termes des conventions financières à conclure avec l'Université de Rennes 1 et le CNRS relatives aux modalités de financement des opérations susvisées ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité. Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Letourneux).

B 18.259 Enseignement supérieur – Recherche – Université Rennes 2 – CPER 2015-2020 – Projets Loustic et Plateforme Humanités Numériques – Subventions 2018 – Conventions

- décide le versement d'une subvention de 85 000 € à l'Université Rennes 2 pour le projet LOUSTIC du CPER 2015-2020, au titre de l'année 2018-2019 ;
- décide le versement d'une subvention de 33 000 € à l'Université Rennes 2 pour le projet PH-HN Numérique du CPER 2015-2020, au titre de l'année 2018 ;
- approuve les termes des conventions à conclure entre l'Université Rennes 2 et Rennes Métropole, relatives aux modalités du soutien financier de Rennes Métropole pour les projets LOUSTIC et projet PH-HN Numérique ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité. Une conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Pellerin).

B 18.260 Enseignement supérieur – Recherche – Innovation – Centres d'innovation technologiques CBB Capbiotek, ID2Santé, Institut Maupertuis, Living Lab de l'ENS Rennes – Conventions – Subventions 2018

- décide l'attribution des subventions de fonctionnement 2018 pour un total de 237 500 €, réparti comme suit :
 - Institut Maupertuis : 100 000 €,
 - ENS Rennes pour le compte du Living Lab : 12 500 €,
 - CBB Capbiotek : 50 000 €,
 - ID2Santé : 75 000 € ;
- approuve les termes des conventions financières à conclure avec Institut Maupertuis, ENS Rennes, CBB Capbiotek et ID2Santé ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.261 Enseignement supérieur – Recherche – Groupement "Centre de Mobilité Internationale de Rennes" – Université Bretagne Loire – Subvention 2018 – Convention

- décide le versement d'une subvention de 70 000 € à l'Université Bretagne Loire (UBL) destinée au fonctionnement du Groupement "Centre de Mobilité Internationale de Rennes" pour l'année 2018 ;
- approuve les termes de la convention à conclure entre l'UBL et Rennes Métropole, relative au versement de la subvention de fonctionnement du Groupement "Centre de Mobilité Internationale de Rennes" ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la dite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.262 Enseignement supérieur – Recherche – Associations Étudiantes et de Doctorants – Subvention

- décide l'attribution de subventions pour un montant total de 10 500 €, dont 500 € à l'Association Forum Grand Ouest pour l'organisation de la 28^{ème} édition du Forum de recrutement Grand Ouest, 1 000 € à l'Association ISOGONE pour l'organisation de la 32^{ème} édition du concours de l'innovation agro-alimentaire, 9 000 € à l'Association pour le Développement d'un Outil Radiophonique Étudiant à Rennes (A.D.O.R.E.R.) pour financer les projets annuels de la radio C-lab.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

B 18.263 Développement durable du territoire – Projet "Mobilités Intelligentes" – Appel à Projet "TIGA" – Approbation des conventions de reversements de subventions entre Rennes Métropole et ses partenaires – Phase Ingénierie 2018

- approuve les 5 conventions de reversement de subventions à signer avec le Pôle de compétitivité ID4CAR, le Pôle de compétitivité Images & Réseaux, le Syndicat Départemental d'Énergie 35, Destination Rennes et l'Université de Rennes 1 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer lesdites conventions de reversements de subventions ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.264 Aménagement du territoire – Team Solar Decathlon – Subvention de fonctionnement 2018

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2018 à l'association Team Solar Decathlon pour soutenir ses actions "Solar Decathlon Chine 2018" et "Ty+Ty".

Adoption à l'unanimité

B 18.265 Valorisation des déchets ménagers – Travaux d'optimisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole – Concertation préalable au titre du "code de l'environnement" organisée à l'initiative de Rennes Métropole – Objectifs et modalités – Désignation d'un garant

- décide de soumettre le projet de travaux de restructuration de l'UVE de Rennes Métropole, exposé dans la décision, à la procédure d'évaluation environnementale ;
- approuve les modalités de concertation préalable relatives à ce projet de travaux, comportant notamment la désignation d'un garant et la diffusion d'un avis d'information du public ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 et L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales à signer, en temps opportun, tous les documents à intervenir dans le cadre de la présente procédure et notamment le courrier de saisine de la CNDP en vue de la désignation du garant, ainsi que l'avis informant le public des modalités de concertation.

Adoption à l'unanimité

B 18.266 Valorisation des déchets ménagers – Réhabilitation et optimisation des déchèteries métropolitaines à Mordelles, Pacé et Rennes-Baud – Programme et enveloppe financière – Annulation partielle

- modifie le projet initial de rénovation des 3 déchèteries de Mordelles, Baud et Pacé et maintient uniquement le programme pour la déchèterie de Pacé ;
- approuve une enveloppe globale de 1 800 000 € TTC pour la déchèterie de Pacé, dont 1 680 000 € TTC pour les travaux et 120 000 € TTC pour les études et autres dépenses hors travaux ;
- annule le reste de l'enveloppe financière globale prévue pour les trois déchèteries soit 591 300 €.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITÉ ET TRANSPORTS

B 18.267 Transports collectifs – Réseau STAR – Saint-Jacques-de-la-Lande – Travaux d'aménagement du terminus bus de la ligne C6 à proximité de l'aéroport – Participation financière

- décide l'attribution d'une participation financière à la Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard, pour un montant total estimé à 84 961,50 € TTC, pour les travaux d'aménagement du futur terminus bus situé devant l'aéroport de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Adoption à l'unanimité

B 18.268 Voirie et infrastructures – Bourgbarré – Pont-Péan – Acquisition de parcelles de terrain – Incorporation dans le domaine public routier de Rennes Métropole

- décide les acquisitions des parcelles situées à Bourgbarré et Pont-Péan selon les modalités indiquées dans la décision ;
- décide le classement des parcelles dans le domaine public routier métropolitain ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 18.269 Voirie et infrastructures – La Chapelle-des-Fougeretz – 12 rue de Lechlade – Principe de déclassement d'un sol de voie pour la réalisation du projet immobilier de la Société Groupe Lamotte

- décide du principe de déclassement d'une emprise du domaine public routier à usage de trottoir d'une surface de 382,04 m² située 12 rue de Lechlade sur la commune de la Chapelle-des-Fougeretz.

Adoption à l'unanimité

B 18.270 Voirie et infrastructures – Mordelles – Requalification de la rue de la Libération – Programme et enveloppe financière prévisionnelle

- approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification de la rue de la Libération à Mordelles, estimée à 920 000 € HT, soit 1 104 000 € TTC (valeur janvier 2018).

Adoption à l'unanimité

B 18.271 Voirie et infrastructures – Rennes – ZAC Blosne-Est – Réaménagement de la Place du Banat – Avant-Projet – Enveloppe financière

- approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement des espaces publics de la place du Banat sur la commune de Rennes, et son enveloppe financière estimée à 724 000 € HT, arrondis à 869 000 € TTC (valeur février 2018), la part de l'enveloppe financière à la charge de Rennes Métropole, s'élevant à 541 000 € HT, arrondis à 650 000 € TTC (valeur janvier 2018).

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET HABITAT

B 18.272 Aménagement opérationnel – Bruz – ZAC "Ker Lann" – Dossier de création – Modification n° 2 – Bilan de la concertation préalable – Approbation

- approuve le bilan de la concertation préalable à la modification n° 2 du dossier de création de la ZAC "Ker-Lann".

Adoption à l'unanimité

B 18.273 Aménagement opérationnel – Saint-Gilles – ZAC communautaire "La Forge" – Lot n° 21a – Cession à la SARL PORS BODIOU

- décide la cession à la SARL PORS BODIOU, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, du lot 21a d'une contenance de 1 346 m², sis à Saint Gilles, dans la ZAC communautaire "La Forge", au prix principal de 59 224 € HT soit 44 € HT/m² de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le compromis de vente, l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.274 Aménagement opérationnel – Saint-Gilles – ZAC communautaire "La Forge" – Lot n° 7a – Cession à la SCI EL

- décide la cession à la SCI EL, ou à toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer, du lot 7a d'une contenance de 1 200 m², sis à Saint Gilles, dans la ZAC communautaire "La Forge", au prix principal de 52 800 € HT soit 44 € HT/m² de terrain, frais d'acte à la charge de l'acquéreur ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le compromis de vente, l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.275 Habitat – Accueil de jour des sans domicile fixe "Puzzle" – Association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" – Subvention 2018

- décide le versement d'une subvention de 11 220 €, au titre de l'année 2018, à l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" pour la gestion du centre d'accueil de jour "Puzzle" situé à Rennes.

Adoption à l'unanimité

B 18.276 Habitat – Organisation de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement social des publics sans domicile – Association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" – Convention – Subvention 2018

- décide l'attribution d'une subvention à l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" pour la mission d'organisation du 1^{er} accueil des publics sans domicile dans l'agglomération rennaise au titre de l'année 2018, d'un montant maximal de 90 020 € ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec l'association "Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine" relative notamment aux modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2018 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.277 Habitat – Délégation de compétences – Aide au logement privé – Programme d'actions territorial 2018

- prend connaissance du programme d'actions territorial 2018, telles que définies dans la décision, et qui fera l'objet d'une approbation par arrêté de Monsieur Le Président, publié au recueil des actes administratifs.

Adoption à l'unanimité

B 18.278 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété via le Bail Réel Solidaire – Critères d'éligibilité des opérations et d'attribution des logements

- complète le dispositif PLH de l'accession sociale par le dispositif OFS/BRS, inscrit dans l'orientation 3 – Action 14.3 – du programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole 2015-2020 ;
- adopte les nouveaux critères de l'accession sociale à la propriété via le Bail Réel Solidaire sur Rennes Métropole tels que définis dans la décision ;
- invite les communes concernées par le dispositif (Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Pacé, Rennes, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande) ainsi que Rennes Métropole à délibérer sur un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Adoption à l'unanimité

B 18.279 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – L'Hermitage "La cour voisine" – Subvention d'équipement complémentaire à SCCV HF Les Mares Noires – Convention n° 16C0503 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 21 517,10 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition à la SCCV HF Les Mares Noires dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à L'Hermitage "la cour voisine" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0503 à intervenir entre la SCCV HF Les Mares Noires et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.280 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Rennes "Premium" – Subvention d'équipement complémentaire à Espacil Habitat – Convention n° 15C0560 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 206 118,50 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition, et une aide de 20 712 € liée au remboursement à la certification "Habitat & Environnement" délivrée par Cerqual à Espacil Habitat dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Rennes "Premium" ;

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 15C0560 à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.281 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Rennes "Ligne b" – Subvention d'équipement complémentaire à Espacil Résidences – Convention n° 17C0252 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 24 442,75 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition à Espacil Résidences dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Rennes "Ligne b" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0252 à intervenir entre Espacil Résidences et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.282 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Rennes "Ilot St Martin" – Subvention d'équipement complémentaire à la SCCV Rennes Ilot St Martin – Convention n° 16C0190 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 259 930 € au titre de l'aide à la surcharge foncière et à l'acquisition à la SCCV Rennes Ilot Saint-Martin dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété (PSLA) située à Rennes "Ilot Saint-Martin" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 16C0190 à intervenir entre la SCCV Rennes Ilot Saint-Martin et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.283 Habitat – Programmation logement – Accession Sociale à la Propriété – Rennes "Villas del Sol" – Subvention d'équipement complémentaire à Archipel Habitat – Convention n° 17C0248 – Avenant n° 1

- décide l'attribution d'une subvention d'équipement complémentaire de 3 403,20 € au titre du remboursement de l'aide à la certification "Habitat & Environnement" délivrée par Cerqual à Archipel Habitat dans le cadre de l'opération d'Accession Aidée à la Propriété située à Rennes "Villas del Sol" ;
- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 17C0248 à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole, relatif au versement de la subvention mentionnée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité. Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier).

B 18.284 Habitat – Le Rheu – "Résidence le Bois Nel" – Réhabilitation de 24 logements financés en Prêts PAM, PAM Eco-prêt, PAM amiante – Emprunts de 120 134 €, 326 000 € et 36 957 € réalisés par la SA Les Foyers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à La SA Les Foyers pour les emprunts PAM, PAM Eco-prêt et PAM Amiante pour un montant total de 483 091 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant une opération de réhabilitation de 24 logements à la Résidence le Bois Nel située Avenue du Clos Joury à Le Rheu ;

- approuve les termes de la convention à intervenir entre La SA Les Foyers et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.285 Habitat – Rennes – "Nautilia" – Construction de 24 logements financés en Prêt Social Location Accession (PSLA) – Emprunt maximum de 3 624 653 € réalisé par Néotoa auprès de La Banque Postale – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour l'emprunt de 3 624 653 € maximum, à contracter auprès de la Banque Postale, concernant l'opération de construction de 24 logements, financés en Prêt Social Location Accession (PSLA), dénommée "Nautilia" se situant à Rennes, rue Berthe Savery, Zac Baud Chardonnet ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.286 Habitat – Rennes – "Polaris 2" – Acquisition en VEFA de 48 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 1 415 468 €, 967 237 € et 1 085 523 €, réalisés par Espacil Habitat auprès de la Banque Postale – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour les emprunts de 1 415 468 €, 967 237 € et 1 085 523 € à contracter auprès de la Banque Postale pour financer une opération d'acquisition en VEFA de 48 logements financés en PLS, dénommée "Polaris 2" et située rue Gisèle Freund, ZAC Bernard Duval à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.287 Habitat – Rennes – "Le Ruilhenn" – Construction de 37 logements financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) – Emprunts de 1 653 670 €, 454 180 €, 989 840 € et 217 360 €, réalisés par Archipel Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunts – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Archipel Habitat pour les emprunts de 454 180 €, 1 653 670 €, 217 360 € et 989 840 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une opération de construction de 37 logements financés en PLUS PLAII dénommée "Le Ruilhenn" et située Allée Ferdinand Buisson Zac de la Madeleine à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Archipel Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité. Trois conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Le Blond, Puil et Theurier).

B 18.288 Habitat – Rennes – "Résidence Le Montségur" – Réhabilitation de 87 logements financés en Prêt PAM Eco-prêt – Emprunt de 500 989 € réalisé par Espacil Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorde la garantie de Rennes Métropole à Espacil Habitat pour un emprunt PAM Eco-prêt pour un montant total de 500 989 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, concernant la réhabilitation (menuiseries, électricité, plomberie, ventilation, isolation...) de la résidence le Montségur comprenant 87 logements situés 9 à 17 rue Alexandre Lefas à Rennes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Espacil Habitat et Rennes Métropole relative à la garantie de l'emprunt précité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.289 Habitat – Saint-Gilles – "Rue du Prieuré" – Construction de 8 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS) – Emprunts de 490 323 €, 30 755 € et 263 180 €, réalisés par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie d'emprunt – Convention

- accorder la garantie de Rennes Métropole à Néotoa pour les emprunts de 490 323 €, 30 755 € et 263 180 € souscrits par Néotoa auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 77772, pour financer une opération de construction de 8 logements financés en PLS, située rue du Prieuré, Zac du Centre à Saint-Gilles ;
- approuver les termes de la convention à intervenir entre Néotoa et Rennes Métropole relative à la garantie des emprunts précités ;
- autoriser Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

B 18.290 Action foncière – Le Rheu – 14 rue Nationale – Cession Espacil Habitat

- décide la cession à Espacil Habitat du bien sis 14 rue Nationale à Le Rheu, cadastré section AH n°13, d'une contenance de 486 m², au prix de 105 816,90 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte à intervenir et tout document se rapportant à cette cession.

Adoption à l'unanimité

B 18.291 Action foncière – Vern-sur-Seiche – Acquisition de la propriété sise 1 rue de la Maillardière – Convention de mise en réserve

- décide l'acquisition, au titre du Programme d'Action Foncière, du lot n°1 de la copropriété 1 et 3 rue de la Maillardière à Vern-sur-Seiche, cadastrée section AA sous les numéros 204, 206 et 207, constituant un local à usage commercial d'environ 88 m² de surface utile, au prix de 77 000 €, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Vern-sur-Seiche relative :
 - à la mise en réserve de cette propriété pour une durée de 5 ans,
 - au versement par la commune d'une contribution annuelle qui sera égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans de 0,58 %,
 - au remboursement par la commune à Rennes Métropole des impôts fonciers que celle-ci sera amenée à payer ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions précitées ainsi que les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION CULTURE ET COHESION SOCIALE

B 18.292 Culture – Aide à l'édition – Subventions 2018

- approuve la programmation 2018 des aides à l'édition et décide l'attribution des subventions suivantes :
 - La Part commune pour 5 000 €
 - Éditions Critic pour 4 000 €
 - Presque Lune pour 2 500 €
 - L'œuf Editions pour 3 500 €
 - Presses Universitaires de Rennes pour 1 000 €
 - Les éditions de Juillet pour 3 500 €
 - Apogée pour 3 000 €
 - Éditions du Commun pour 2 000 €
 - Incertain Sens pour 1 000 €
 - Art Terre pour 2 000 €
 - Les Édition P'tit Louis pour 1 000 €
 - Lendroit Editions pour 1 500 €

Adoption à l'unanimité

B 18.293 Cohésion sociale – Jeunesse – Ligue de l'enseignement – Subvention 2018

- décide l'attribution d'une subvention globale de 18 500 € pour l'année 2018 à la Ligue de l'Enseignement se répartissant de la façon suivante :
 - 7 500 € pour l'organisation des Rencontres Nationales de l'Éducation,
 - 4 000 € pour le développement du dispositif Service civique et l'accompagnement des volontaires de la Métropole,
 - 3 000 € pour le développement du dispositif Juniors Associations et l'accompagnement des jeunes associatifs de la métropole,
 - 4 000 € pour une mission de développement d'actions de mobilité internationale à destination des jeunes de l'agglomération.

Adoption à l'unanimité

B 18.294 Politique de la ville – Contrat de Ville 2015-2020 – Programmation 2018 – Troisième répartition des crédits – Attribution de subventions

- approuve la troisième répartition des crédits 2018 du Contrat de Ville de Rennes Métropole, selon le tableau figurant dans la décision ;
- autorise le versement des subventions, dans le cadre du Contrat de Ville de Rennes Métropole, aux porteurs de projets et pour les montants indiqués dans la décision ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions spécifiques à intervenir avec les bénéficiaires dont le montant de la subvention dépasse 23 000 € conformément aux termes de la convention-type approuvée par délibération n° C 15.120 du 19 mars 2015, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité. Cinq conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Andro, Le Men, Letourneux, Rougier et M. Letort).

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

B 18.295 Personnel – Astreintes – Agents métropolitains pour assurer la continuité du service – Direction des espaces publics et des infrastructures – Complément aux délibérations n° C 16.195 du 7 juillet 2016, n° C 16.315 du 15 décembre 2016, n° C 17.169 du 22 juin 2017 et n° C 17.256 du 19 octobre 2017

- autorise le nouveau cas de recours aux astreintes ainsi que les modalités de leur organisation présentées dans la décision et son annexe 1, en complément des délibérations antérieures portant sur le même objet ;
- autorise l'indemnisation des astreintes, dans les conditions prévues par les textes y afférents, pour les agents assurant les astreintes ;
- autorise l'indemnisation des heures d'intervention dans le cadre des astreintes conformément aux dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- autorise l'indemnisation des interventions effectuées par des agents de la filière technique, par le biais d'indemnités d'interventions, conformément aux dispositions du décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 pour les agents non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- confirme l'octroi d'un repos compensateur dès la fin de la période d'astreinte en cas d'intervention, afin de respecter les obligations en matière de repos journalier et hebdomadaire, et de durée hebdomadaire maximale de travail ;
- décide de l'application de l'ensemble des mesures exposées dans la décision à compter du 1^{er} août 2018, sous réserve que la décision présente soit exécutoire, pour les services nouvellement concernés par la mise en place d'une astreinte.

Adoption à l'unanimité

B 18.296 Personnel – Déroulement de carrières – Ratios d'avancement des agents de catégorie A et B

- instaure un ratio à 50 % des agents promouvables pour l'accès au 2^{ème} grade de la catégorie B ;
- instaure un ratio à 50 % des agents promouvables pour l'accès aux 2^{ème} grade des cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des bibliothécaires.

Adoption à l'unanimité

B 18.297 Personnel – Élections professionnelles 2018 – Modalités de recours au vote électronique exclusif – Mise en place des lieux de vote

- approuve les lieux de vote qui seront mis en place pour le vote aux élections professionnelles 2018.

Adoption à l'unanimité

B 18.298 Administration générale – Crématorium – Vern-sur-Seiche – Extension parking – Acquisition de la propriété sise lieu-dit la Grande Prée

- décide l'acquisition, du terrain non-bâti, cadastré section AI sous les numéros 157 et 159, situé lieu-dit la Grande Prée à Vern-sur-Seiche, d'une superficie totale de 27 603 m² au prix de 50 000 € hors taxes, auxquels s'ajouteront les frais d'acte, afin de permettre l'extension du parking du crématorium de Rennes Métropole situé en limite nord dudit terrain ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte authentique à intervenir et tout document se rapportant à ces acquisitions.

Adoption à l'unanimité

B 18.299 Administration générale – Marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres – Autorisation de signature au Président

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés et accords cadres suivants ainsi que tout acte s'y rapportant
 - Création de salles de réunion à l'usine de valorisation énergétique de Rennes Villejean à conclure pour le lot 1 l'offre variante avec le groupement Capsa / Edifices pour un montant total de 349 073,00 € HT, pour le lot 2 l'offre de base avec CFA division de NSA pour un montant total de 24 500,00 € HT.
 - Sondages géotechniques sur le territoire de Rennes Métropole à conclure avec l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant minimum de 80 000,00 € HT et un montant maximum de 320 000,00 € HT.
 - Requalification des espaces publics – Boulevard des Alliés, route de Fougères, boulevard Saint-Roch de retenir pour le lot 1 l'offre variante du groupement Colas/Barthélémy/Surcin pour un montant de 6 086 405,35 € HT, et à conclure pour le lot 2 avec l'entreprise ERS pour un montant de 1 564 425,80 € HT.
 - Secteurs 1b, 2, 4, et 5b du site de La Janais - Travaux de dépollution à conclure avec le groupement SECHE/SCHMITT pour un montant de 709 259,22 € HT.
 - Réseau de chaleur biomasse-secteur gros chêne-extension du réseau à conclure avec le groupement d'entreprises Sogea/Eurovia/Axiom tubes pour un montant de 3 099 069,00 € HT.
 - Métro ligne b - Opérations d'accompagnement-Station Saint-Germain: fourniture et livraison de pierres naturelles à conclure avec la société GRANIT REBILLON VOIRIE (GRV) pour un montant minimum de 350 000,00 € HT et un montant maximum de 1 000 000,00 € HT.
 - Vallée de la Vilaine - Voie des rivages-Secteur Centre et la Corbinais - Accord cadre n°14-064 - Marché subséquent n° 9 - Mission de maîtrise d'oeuvre à conclure avec le groupement "Agence TER/Arcadis/Bérim/BRL Ingénierie/Atelier d'Ecologie Urbaine" pour un montant total de 360 664,40 € HT.
 - Commune d'Acigné restructuration de l'axe rue de Rennes / Rue du Calvaire et réhabilitation de la rue de la Lande de retenir pour le lot 2 l'offre de base de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant de 824 618,27 € HT.
 - Prestations de rondes et de surveillance sur le réseau des déchèteries de Rennes Métropole à conclure avec OSIRIS Surveillance pour un montant à prix unitaire annuel estimé de 180 096,00 € HT.
 - Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers – Marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le groupement BATT/SAFEGE pour un montant total prévisionnel de 189 990,00 € HT.
- autorise la SEMTCAR habilitée à cette fin en application du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public n° 06-872 susvisé et dans le respect des articles L 5211-9 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés suivants ainsi que tout acte s'y rapportant :
 - Marché de travaux lot 101 – Gros œuvre et second œuvre du Parc relais Les Gayeulles à conclure avec le groupement ANGEVIN ENTREPRISE GENERALE (mandataire) / ANGEVIN SAS pour un montant de 4 828 949,00 € HT.
 - Marché de travaux lot 102 – Electricité et ventilation du Parc relais Les Gayeulles à conclure avec CEGELEC PORTES DE BRETAGNE pour un montant de 669 734,87 € HT.
 - Marché de travaux lot 103 – Ascenseurs du Parc relais Les Gayeulles à conclure avec SCHINDLER pour un montant maximum de 305 935,00 € HT.
 - Marché n° 18b-015 – Marché complémentaire au lot 50 – Réseau Informatique Multiservices (RIMS) à conclure avec le groupement SFR SA (mandataire) / EES – CLEMESSY pour un montant forfaitaire de 251 002,00 € HT

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 9 juillet 2018.

La Secrétaire de séance,

Pour Le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

SIGNÉ

Gaëlle ROUGIER

Laurence QUINAUT